

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 à 20 h 00

Nombre de Conseillers:

En exercice: 23

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-neuf novembre à vingt heures.

présents: 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BRUYERES

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

votants: 21

à la Mairie sous la présidence de M. Yves BONJEAN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2018

<u>Présents</u>: MM. Yves BONJEAN, Philippe GERMAIN, Joseph MORIN, Mme Delphine GREVISSE, M. Roger ELANDALOUSSI, Mmes Marie-José DIDIER-AMET, Michèle CLAUDEL, Françoise FRISONROCHE, MM. Jean-Paul MENIA, Daniel RUZZIER, Pascal SONRIER, Mme Sylvie VALENCE, M. Paulo BATISTA, Mme Marie-Dominique GARNIER, M. François VIRY, Mme Nadine MOULIN, MM. Martial HILAIRE, Denis MASY, Mme Céline LECOMTE

<u>Ont donné pouvoir</u> : Mme Stéphanie SANCHEZ à M. Philippe GERMAIN, M. Jean-Albert HABY à M. Martial HILAIRE

Absente excusée:

Mme Michèle PELTIER

Absente:

Mme Erika DELOY

Mme Delphine GREVISSE a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire indique que Mme Michèle PELTIER était absente-excusée et non absente au dernier conseil municipal.

Cette observation étant prise en compte, le procès-verbal de la séance du 18 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

<u>Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités</u> Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la décision prise par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :

La passation d'une convention avec le Syndicat Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets (SICOVAD) et la Commune de Bruyères relative à l'élimination des déchets non ménagers sur le site du restaurant scolaire de la Commune. Chaque année, un avenant est signé afin d'actualiser le tarif de la redevance spéciale annuelle. L'avenant n° 15 fixe cette redevance à 3366.00 € TTC pour l'année 2018.

Finances – Décision modificative n° 1 - Budget principal– N°2018-100

Monsieur Joseph Morin, Adjoint aux Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux de renforcement de voirie et de construction de réseaux ont lieu actuellement VC n° 139 et VC n° 245. Ces derniers sont destinés à viabiliser une partie des parcelles de l'ensemble immobilier « Gai Logis » qui vont être vendues à Vosgelis en vue de la construction de logements sociaux. Ces travaux de voirie ont pour objet l'accès au lotissement et la voirie à l'intérieur de ce lotissement.

Il précise que les dépenses relatives à ces travaux ont été prévues au budget communal 2018. Il convient cependant de réintégrer l'intégralité de ces sommes sur le budget Gai Logis afin de pouvoir déterminer un prix de revient au m² le plus juste possible.

Il informe également le Conseil Municipal qu'en prévision de l'installation du marché hebdomadaire Avenue du Cameroun et pour faciliter la réalisation de manifestations dans cette artère, il serait souhaitable de prévoir la mise en place de six raccordements électriques et des compteurs correspondants. Le coût de ces travaux s'élèverait à 18500 €. Il est nécessaire d'avoir les crédits inscrits au budget 2018 afin de pouvoir les engager et réaliser ces travaux en début d'année 2019.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur la modification du budget communal et les virements de crédits suivants :

Investissement Recettes:

Compte 2152	Installations de voirie	184298,55 €
Compte 21534	Réseaux d'électrification	15479.75 €

Investissement Dépenses :

Compte 27638	Autres créances immobilisées – Autres établissements publics	176981.91 €
Compte 2152	Installations de voirie	- 12600 €
Compte 21534	Réseaux d'électrification	18500 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	16896.39 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget Primitif 2018, Entendu l'exposé de Monsieur Joseph Morin, Adjoint aux Finances, Après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, les ajustements, virements et inscriptions nouvelles évoqués ci-dessus pour la section d'investissement.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Finances – Décision modificative n° 1 - Gai Logis – N°2018-101

Monsieur Joseph Morin, Adjoint aux Finances, expose que des travaux de renforcement de voirie et de construction de réseaux ont lieu actuellement VC n° 139 et VC n° 245. Ces derniers sont destinés à viabiliser une partie des parcelles de l'ensemble immobilier « Gai Logis » qui vont être vendues à Vosgelis en vue de la construction de logements sociaux. Ces travaux de voirie ont pour objet l'accès au lotissement et la voirie à l'intérieur de ce lotissement.

Il précise que les dépenses relatives à ces travaux ont été prévues au budget communal 2018. Il convient cependant de réintégrer l'intégralité de ces sommes sur le budget Gai Logis afin de pouvoir déterminer un prix de revient au m² le plus juste possible.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur la modification du budget annexe du Gai Logis et les virements de crédits suivants :

Fonctionnement Dépenses :

Compte 6015

Terrains à aménager

176981.91 €

<u>Investissement Dépenses</u> :

Compte 3555-040

Stocks de produits – Terrains aménagés

176981.91 €

Fonctionnement Recettes:

Compte 71355-042 Variation des stocks de terrains aménagés 176981.91 €

Investissement Recettes:

Compte 168748

Emprunts et dettes assimilées – Communes 176981.91 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget annexe du Gai Logis 2018, Entendu l'exposé de Monsieur Joseph Morin, Adjoint aux Finances, Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les ajustements, virements et inscriptions nouvelles évoqués ci-dessus pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

<u> Finances - Budget de l'Eau – Fixation du prix de l'Eau - Année 2019 – N°2018-102</u>

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2017-93 en date du 14 Décembre 2017, le Conseil Municipal a fixé le tarif de vente de l'eau potable (part communale) par mètre cube à 1,39 € HT et à 18 € HT le tarif de location des compteurs pour l'année 2017.

Il précise que le prix d'un m3 d'eau avec redevance coûte à la collectivité 1,77 € HT en prenant en compte la redevance versée auprès de l'Agence de l'Eau (0,35 € HT).

Il indique que la Municipalité propose de mettre à 1,42 € HT le prix du m3 de l'eau potable pour l'année 2019, soit 0,03 centimes d'euros d'augmentation.

Il invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération N°2017-93 en date du 14 Décembre 2017, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,

FIXE, à l'unanimité, à $1,42 \in HT$ par mètre cube le tarif de vente de l'eau potable (part communale) et à $18 \in HT$ le tarif de location des compteurs pour l'année 2019.

Finances – Subvention exceptionnelle – UNSS – N°2018-103

Messieurs Roger ELANDALOUSSI et Philippe GERMAIN, Adjoints, exposent aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 17 septembre 2018, l'UNSS sollicite la commune pour participer financièrement à l'achat de la licence nécessaire à la pratique du sport dans le cadre de cette association.

Ils indiquent que la municipalité propose de verser $20 \in par$ élève bruyérois participant à l'UNSS. Le nombre des élèves pour 2018 est au nombre de 13.

Ils invitent donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le courrier en date du 17 septembre 2018 de l'association sportive du Collège Charlemagne, Entendu l'exposé de Messieurs Roger ELANDALOUSSI et Philippe GERMAIN, Adjoints, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de verser $20 \ \epsilon$ par élève bruyérois participant à l'UNSS.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement nécessaire.

Finances – Subvention exceptionnelle – Appel à la générosité pour l'Aude – N°2018-104

Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, expose aux membres du Conseil Municipal que le Département de l'Aude a subi le 15 octobre dernier des inondations dévastatrices. Face à l'ampleur de la catastrophe, l'Association des Maires des Vosges a décidé de lancer un appel à la solidarité nationale pour les communes sinistrées de ce département.

Il indique que la municipalité propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le mail en date du 29 Octobre 2018 de l'Association des Maires des Vosges, Entendu l'exposé de Monsieur Joseph MORIN, Adjoint chargé des Finances, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros à l'Association des maires de l'Aude au profit des communes audoises sinistrées.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement correspondant.

Pôle Sports – Animation - Jeunesse – Règlement intérieur – N°2018-105

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en raison de la nouvelle organisation du Pôle Sports-Animation-Jeunesse de Bruyères, il est nécessaire de reprendre les règlements intérieurs Restauration scolaire et accueil périscolaire et extrascolaire qui avaient été adoptés par délibération n° 2017-100 du 14 Décembre 2017.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération N°2017-100 du 14 Décembre 2017,

Vu le projet de règlement intérieur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse, Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, le règlement intérieur du service animation-jeunesse de la Commune de Bruyères joint à la présente délibération.

DECIDE qu'il entrera en vigueur le 1er Janvier 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

<u>Pôle Sports – Animation - Jeunesse – Temps périscolaire – Tarifs 2019 – N°2018-106</u>

Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse, expose aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2018-105 en date du 29 Novembre 2018, le Service jeunesse a adopté un nouveau règlement intérieur.

Ce règlement propose une nouvelle formule aux familles avec un système de pré-réservation pour les repas et une facturation unique. Le système de paiement par ticket n'est plus envisageable.

Il invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération N° 2017-67 en date du 21 septembre 2017,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roger ELANDALOUSSI, Adjoint chargé de la Jeunesse, Après en avoir délibéré,

ADOPTE, à l'unanimité, les tarifs appliqués au tableau joint à la présente délibération.

FIXE la date d'application de ces nouveaux tarifs au 1^{er} Janvier 2019.

<u>Intercommunalité – Prix de vente de l'eau au Syndicat Intercommunal des sources de Steaumont – N°2018-107</u>

Messieurs le Maire et Denis MASY, Conseiller Municipal, exposent aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Bruyères a passé une convention avec le Syndicat Intercommunal des Sources de STEAUMONT, qui déterminait, à compter du 01 Janvier 2003, le mètre cube au tarif de 0,44 Euros HT, établi par un abattement de 30 % sur le tarif bruyérois en vigueur à cette date.

Ils précisent qu'en 2017, le prix du m3 vendu au Syndicat est de 0,97 € HT pour un volume d'eau en moyenne de 5.500 m3 par an.

Or, ils indiquent que le prix d'un m3 d'eau sans redevance coûte à la collectivité 1,47 € HT. La municipalité a décidé de revoir le président du Syndicat Intercommunal des sources de Steaumont afin de déterminer un prix de vente qui se rapproche au plus près du prix du coût de revient à la collectivité.

Ce prix a été fixé à 1,20 € et révisable en fonction de l'augmentation appliquée par le Syndicat à ses abonnés.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention du Syndicat Intercommunal des sources de Steaumont, Après avoir entendu l'exposé de Messieurs le Maire et Denis MASY, Conseiller Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à 19 votes pour et 2 abstentions, de passer une convention de vente d'eau avec le Syndicat Intercommunal des Sources de STEAUMONT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Loi Macron – Ouverture des commerces les dimanches sur l'année 2019 – N°2018-108

Madame Delphine GREVISSE, Adjoint en charge de l'Economie, expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de la Loi Macron, la procédure d'autorisation des commerces le dimanche a été modifiée à partir de l'année 2016. Le nombre et les dates d'ouverture les dimanches sont décidés par les communes. Si les communes souhaitent aller au-delà de 5 dimanches ouvrés par an (sans dépasser 12 jours), il est nécessaire qu'il y ait un avis conforme de la communauté de commune. Après avis de la Présidente du CAP Bruyérois et environ, il est proposé de définir cinq dimanches pour l'année 2019.

Elle indique que ces dimanches seraient les 12 mai, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Elle invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la Loi Macron,

Vu l'avis de la Présidente du CAP Bruyères et environs,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Delphine GREVISSE, Adjointe en charge de l'Economie, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de rester à cinq dimanches pour l'année 2019.

PRECISE que les dimanches retenus sont les 12 mai, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019.

Affaires diverses

Monsieur Jean-Paul MENIA fait part aux membres du Conseil Municipal de l'avancement des travaux des rues Pasteur et Général de Gaulle ainsi que du rez-de-chaussée de la salle des fêtes. Il indique qu'ils seront terminés la semaine prochaine. Quant aux travaux du Gai Logis, la réception de travaux va bientôt avoir lieu.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation de l'Association Racines de Bruyères et sa Région à la conférence donnée par M. Fombarron qui aura lieu le 7 décembre 2018 sur le thème « Soldats et travailleurs russes — Région de Bruyères de 1917 à 1919 ; Exposition du 7 au 9 décembre 2018 à l'hôtel de Ville et à l'inauguration de l'exposition « Soldats et travailleurs russes » le 8 Décembre 2018 à 11 h à l'hôtel de Ville.

Il informe que la commune célébrera en 2019 deux anniversaires :

- Le 60^{ème} anniversaire du jumelage Bruyères Vielsalm le 14 Juillet 2019
- Le 75^{ème} anniversaire de la Libération le 20 Octobre 2019

Dès à présent, des démarches ont déjà été entreprises auprès des instances concernées pour que les agendas des uns et des autres soient bloqués.

Il présente aux membres du Conseil Municipal l'ouvrage édité par Monsieur Yves Bastien, Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges, intitulé " Arbres remarquables et murmures sous les ramures ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du post « Facebook » de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Vosges concernant l'annonce du maintien de la ligne TER Epinal/Saint-Dié-Des-Vosges. Après renseignements pris auprès de la Région Grand Est, le 22 Décembre 2018, des bus circuleront en lieu et place du train. Les horaires de bus sont disponibles à l'accueil.

Aussi, en raison des déplacements des bus de la gare empruntant la Rue Chanzy, il sera nécessaire de mettre en place un sens unique de la Rue du Frêne à la gare.

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport d'activité 2017 adressé par le Syndicat intercommunal de collecte et de valorisation des déchets. Ce document est à la disposition des personnes qui le souhaitent.

Il donne lecture du courrier de remerciements de l'Association Club Vosgien de Bruyères et Environs pour la subvention municipale allouée en 2018.

Il indique que courrier en date du 26 Novembre 2018, Monsieur le Président du Conseil Départemental informe la commune de l'attribution d'une subvention de 17.191 € pour les travaux d'aménagement du quartier Humbert, Rue pasteur et d'une subvention de 63.000 € pour les travaux d'aménagement global de la place Henri Thomas, phase 1.

Il donne lecture des remerciements de l'Association Chemin de la Paix et de la Liberté Jumelage Bruyères-Honolulu pour le soutien logistique des services municipaux à l'occasion de la troisième « Balade Gourmande de Bruyères ».

Enfin, Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Etablissement Français du Sang pour le soutien logistique de la commune lors de leur collecte de sang le 3 Novembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

A Bruyères, le 11 Décembre 2018

Le Maire, Yves BONJEAN